

Double licence Histoire et Médias

Règlement des examens

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 2 juillet 2019
Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 22 septembre 2020

Conditions d'accès

Les étudiants candidats à cette formation en L1 devront déposer un dossier qui comprendra un curriculum vitae, une lettre de motivation, la copie des relevés de notes de 1^{ère} et de terminale. Une commission coprésidée par les deux directeurs de la formation et composée, à parité, d'universitaires en histoire et science de l'information et la communication, examinera les candidatures.

Les responsables des deux universités partenaires (Panthéon-Assas et Sorbonne Université) peuvent admettre, après examen du dossier et sur entretien, 10 à 15 candidats pour une entrée en L3. Cette possibilité est offerte à des personnes ayant déjà étudié l'histoire pendant deux années et ayant un intérêt particulier pour les sciences de l'information et de la communication. Le dossier comprend les relevés des notes du baccalauréat, des deux années dans l'enseignement supérieur, un CV et une lettre de motivation.

Enseignements dispensés et organisation du cursus

L'objectif étant de garantir aux étudiants la connaissance des matières jugées fondamentales de chaque discipline, le cursus s'articule autour de deux UE regroupant les principales matières de chaque spécialité :

- Au sein de chaque semestre d'enseignement, une UE « fondamentaux Histoire » regroupe quatre cours magistraux avec travaux dirigés, cet ensemble devant obligatoirement couvrir les quatre grandes périodes de l'histoire (ancienne, médiévale, moderne, contemporaine).

- Au sein de chaque semestre d'enseignement, une UE de cours fondamentaux en Sciences de l'information et la communication regroupe des cours magistraux avec et sans TD ainsi que des ateliers pratiques.

Enfin, chaque semestre d'enseignement inclut une troisième UE regroupant l'enseignement de deux langues vivantes. En outre, les étudiants ont la possibilité de suivre des enseignements sans ECTS en L1 et L2.

A l'issue des trois années les étudiants reçoivent la licence de science de l'information et la communication de l'Université Panthéon-Assas et la licence d'histoire de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Poursuite d'études

Les étudiants diplômés de la double licence peuvent poursuivre leurs études au sein d'un master 1 de l'une ou l'autre des universités partenaires. L'obtention de la double licence doit permettre un large choix, dans la poursuite du cursus, entre les divers parcours recherche ou professionnels des deux disciplines.

Débouchés

- les débouchés professionnels de chacune des deux disciplines : enseignement et recherche en science de l'information et la communication ou en histoire, professions des médias et de la communication, production de documentaires, de contenu numérique etc.

Modalités de contrôle des connaissances.

Le principe d'un double diplôme exige une absence de compensation interdisciplinaire entre les UE de la Licence de sciences de l'information et de la communication d'une part et ceux de la Licence histoire d'autre part, les deux licences faisant l'objet d'une évaluation indépendante.

En revanche, il y a une compensation intradisciplinaire entre les UE d'une même discipline.

~~La moyenne de chaque UE est établie sur 20. La moyenne générale sur 20 obtenue à l'année d'études est calculée à partir des moyennes des UE composant chaque année d'études.~~

Le contrôle des connaissances dans une discipline est régi par les règles en vigueur dans l'université où elle est enseignée.

En cas d'insuffisance de la moyenne générale dans une UE, les notes supérieures à la moyenne sont définitivement acquises dans les matières enseignées à Sorbonne Université et à Paris II. Les autres matières font l'objet d'un rattrapage.

2. Les matières des UE « fondamentaux » d'histoire et de science de l'information et de la communication assorties de TD sont sanctionnées par le contrôle continu et par une épreuve d'examen à la fin de chaque semestre. Les ateliers font l'objet d'un contrôle continu.

3. Les matières des UE de langue font l'objet d'un contrôle continu.

4. La session de rattrapage a lieu, dans chaque discipline, et pour les deux semestres de l'année, en juin /juillet à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université et en septembre/octobre à Panthéon Assas. Lors de cette session, il n'y a pas de report du contrôle continu dans le calcul de la note : celui-ci se fait sur la base de la seule note obtenue à l'examen écrit ou oral.

Par dérogation à cette disposition, pour les matières composées uniquement de travaux dirigés et faisant l'objet uniquement de notes de contrôle continu, les notes de contrôle continu sont conservées.

En cas d'échec à l'issue de la session de rattrapage, le redoublement dans le double cursus n'est pas admis sauf cas de force majeure.

L'étudiant a cependant la possibilité de redoubler dans l'une des deux licences de son choix du double cursus.

Séjour Erasmus

Les étudiants en deuxième ou troisième année ont la possibilité de partir à l'étranger, dans le cadre des échanges Erasmus, pour un semestre.

Stage

Les étudiants en bi-licence peuvent effectuer un stage conventionné, de préférence en dehors des périodes de cours.

Année de césure

Cette période d'expérience personnelle n'a pas de caractère obligatoire, elle repose sur le volontariat de l'étudiant. Elle ne peut être obtenue qu'une fois au cours de la scolarité à l'Université Paris 2-Assas. Sa durée est d'une année universitaire ; elle est indivisible et doit être conforme aux bornes de l'année universitaire. Après son admission dans la formation, l'étudiant doit renseigner un dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation indiquant les modalités de réalisation de la période de césure. Cette demande est soumise à l'approbation du Président de l'université.

Réorientation/Passerelles

A la fin du premier semestre de la première année, l'étudiant pourra se réorienter vers la licence simple de science de l'information et de la communication ou la licence simple d'histoire.

Jusqu'à la fin de la deuxième année, l'étudiant souhaitant renoncer à la double licence pour s'intégrer au cursus d'une seule des deux disciplines formant celle-ci, aura la possibilité de le faire

si les résultats obtenus dans les fondamentaux de la discipline choisie sont égaux ou supérieurs à la moyenne, sous réserve de l'application de la règle de compensation énoncée au § 1 du chapitre « Modalités de contrôle des connaissances ».